AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William J. Dahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 96 995 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Theodore H Bernhardt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL Greffier. Dart, Kernan & Dart, avocats.
12 juin—12 16 21

Succession de William H. Onckea.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,685—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par William H Murtagh exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — J. B. Rosser, Jr. avocat.
11 juin—11 15 20

Succession de Bartholomew Macaluso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,781—Division C—Attendu que Mme Rose Cusimano Macaluso, veuve de Bartholomew Macaluso, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bartholomew Macaluso, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Waldo & Furlow, avocats.
8 juin—8 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Philip Schleimiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 100,814 — Division B—Attendu que Mme Amelia Zimmermann, veuve de Philip Schleimiger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Schleimiger, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—E. M. Stafford, avocat.
5 juin—5 9 14

Succession de Samuel Fry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 100,493 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna F. Sherman exécutrice testamentaire natif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier —Jos F Walton, avocat.
5 juin—5 9 14

Succession de Katherine Wirth, Veuve de C. F. Schumacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,499—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank M. Schumacher exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier —Chas F. Claiborne, avocat.
5 juin—8 13 18

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, Retiré,

2836 Rue Howard, entouré par plusieurs lignes de chars et autres améliorations.

SUCCESSION DE FRANCESCA BARONE.

No 100,262—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur. Bureau 347 rue Carondelet. Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, le JEUDI le 13 juin 1912 à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, privilèges et autres qui s'y trouvent ou y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Howard et S Liber, désigné par le No 3 de l'îlet 333, sur un certificat d'arpentage fait par Frank H. Waddill, député voyer, daté le 31 mars 1898, et annexé à un acte de vente à la Security Building & Loan Association par Léon F. Haubtman, passé pardevant Frederick Zengel, notaire en cette ville, le 27 avril 1898 et d'après ledit certificat ledit lot commence à une distance de cent pieds de la rue Sixième et mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds 6 pouces. Acquise par Francesca Barone de John Sill, par acte pardevant James Simeon notaire, le 15 novembre 1906, enregistré dans les livres d'aliénations 217, folio 316.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré, contenant plusieurs chambres et portant le No 2836 rue Howard.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en portions égales, le crédit de ladite vente devant être représenté par des billets de l'acquéreur faits et endossés par lui et portant intérêt de sept pour cent par an de la date de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes sécurités et clauses usuelles. 10 pour cent de frais d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, les taxes de 1912 devant être payées par ledits acquéreurs ainsi que toutes les dépenses de certificats et actes de vente aux frais des acquéreurs devant Félix J. Puig, notaire.

C. Marrono, avocat.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur Améliorées dans le Deuxième District.

No 911 N. Roman, Maison Simple.

Nos 1225 et 1227 N. Liberté, Cottage Double avec deux chambres et cabinet de chaque côté.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 13 JUIN,

Positivement au Dernier et Plus Haut Enchérisseur.

(In Re Succession de THERESE JACOB)

Mme ADINE REED vs ELLA HART et als.

No 94,474—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur. Bureau 347 Carondelet. Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, le JEUDI, le 13 juin 1912, à midi, en vertu et conformément à un jugement rendu le 29 avril 1912, et lu en pleine cour ledit jugement signé en pleine cour le 3 mai 1912 par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites à savoir:

1. Un certain lot de terre en cette ville dans l'îlet borné par les rues Tremé, maintenant N. Liberté, Planché maintenant Marais, Quartier et Chemin du Bayou, désigné par le lot No 3 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Liberté anciennement Tremé, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 4, 80 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, lesdites améliorations étant connues par les Nos 1225 et 1227 N. Tremé.

Acquise par Mlle Therèse Jacob par achat d'Aurore Infourgues, par acte pardevant Edward Barnett, notaire, le 17 février 1847.

2. Un certain lot de terre dans le Second District, dans l'îlet No 236, borné par les rues Roman, Domaine, Prieur et St Philippe, et désigné par la lettre "B", mesurant 42 pieds de face à la rue Roman par 36 pieds, 2 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesdites améliorations étant connues par le No 911 rue N. Roman.

Acquise par Mlle Thérèse Jacob par achat de John Keifer par acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 4 octobre 1892, enregistré C. O. B. 144, folio 410.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication, les acquéreurs devant passer les ventes à leurs frais pardevant F. D. Charbonnet, notaire.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Jacobs-Gleason, Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2412 rue Ste-Anne, Cottage Simple.
No 2415 rue Ste-Anne, Cottage Simple.
No 2439 Ste-Anne, enc. Rocheblave, Emplacement d'Affaires.
No 2333 rue Ste-Anne, Residence à Deux Etages.

SUCCESSION D'ANGELINA LEONE, VEUVE DE GUISEPPE LEONE, No 97,705.

A l'Encan, MARDI, 2 JUILLET, à Midi.

Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un précédent à un jugement signé par l'honorable Fred. D. King, Juge de la cour civile de district, Division B.

Jugement lu, rendu et signé dans la susdite cour le 31 mai 1912 et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, Bureau No 303 rue Carondelet, Je vendrai aux enchères publiques à la date ci-dessus nommée, la propriété suivante, à savoir:—

Premier—Deux certains lots de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine Tonti et Rocheblave, lesquels deux lots forment ensemble le lot qui était désigné par le numéro 70 sur un plan dressé par Louis Bringier, architecte, annexé à un acte de vente devant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, le 3 juin 1844, lesquels dits terrains mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles étant la même propriété laquelle dit feu Jos. Leone acquit d'Albert Cadessus par un acte passé devant J. Henry Forcelle, ancien notaire en cette ville, le 26 avril 1897, enregistré au Bureau des Hypothèques, Livre 164 folio 498.

Les améliorations comprennent No 2413 rue Ste Anne, un cottage simple contenant cinq chambres et No 2415, un cottage simple contenant six chambres et vestibule.

Second. Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Miro et Dumaine, et mesurant seize pieds six pouces de face à la rue Ste Anne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et en la parcelle la plus proche de la rue Tonti où le lot qui est désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par Bazin & Rocca, daté du 30 avril 1849, et déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, en cette ville, étant la même propriété laquelle dit feu Jos. Leone, acquit de Mme Valentine Olivier, Vve de Wm Hazard Vredenburg Jr, par un acte passé devant R. H. Downing Jr, ancien notaire en cette ville, le 10 mars 1891, enregistré au Bureau des hypothèques, Livre 133, Folio 482.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages No 2333 rue Ste Anne, contenant environ quatre chambres, etc.

Troisième—Une certaine parcelle de terrain située dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Rocheblave, Dumaine et Tonti, formant le coin des rues Ste Anne et Rocheblave et mesurant en mesure américaine vingt six pieds de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt dix de profondeur entre lignes parallèles, ladite parcelle de terrain étant partie d'un lot de terrain désigné par le numéro 1 sur un plan de Pecquet et Crampon architectes, daté du 12 mai 1866 et déposé en l'office de F. Grima, ancien notaire en cette ville, étant la même propriété que ledit feu Jos Leone acquit d'Henry Albert par un acte passé devant Geo. C. Preot, ancien notaire, le 6 janvier 1896, enregistré dans C. O. B. 161, folio 429. Les améliorations No 2439 rue Ste Anne, coin Rocheblave, à présent occupés comme magasin et résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, représenté par billets des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication. Les loyers à venir à l'acquéreur depuis la date du passage de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1912 passer l'acte devant Robt Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les paiements différés devant être garantis par hypothèque spéciale contenant la stipulation de 10 0|0 d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat!

JACOBS-GLEASON INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.
Legier & Gleason, James O'Connor, avocats.
2 juin—2 9 16 23 30—juil 2

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de THOS. J. HARNETT.

No 95,187—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

A L'ENCAN

Le Stock entier en Marchandises de la Quincaillerie bien achanlandée,

Nos 1615-19 Avenue Tulane, entre S. Robertson et Claiborne.

Comprenant peintures de toutes descriptions, vernis, couleurs, serrures, écrous résine dure, térébenthine, huile de lin, huile de coton, lampes, lanternes blanc d'Espagne, albâtre, chaux, siccatifs, papier sablé, peinture émail doré, seaux, bidons, bassins, ustensiles de cuisine, plats, fournaises, lampes, anternes paniers à provisions, agrès de pêche, hachettes bêches, rateaux cordage, fourneaux à bois, gaz et charbon, clous, papier de toilette, cages pour oiseaux, accessoires d'école, articles de papeterie, balais et congeleur de crème, équipement de baseball, "bats", gants, garde, ornements, garde feu, contre poids de chassis, fers en fonte, lampes, couteaux de poches, rasoirs, ciseaux, couteaux fourchettes, cuillères, colliers de chiens, tourne-vis, arrosoirs, coffres-forts en fer, bureau, deux caisses régistreuses, vitrines à exposition, comptoirs, échelles pliantes, et autres articles trop nombreux pour être mentionnés aussi un cheval, charrette et harnais.

Seront vendus en vente publique, VENDREDI 14 juin à 11 heures du matin sur les lieux ci-dessus mentionnés.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd Léonard L. Stern. Encanteur—En vertu d'un ordre signé le 29 mai 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété suivante décrite, à savoir:

Tous les meubles ci-dessus mentionnés suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, L'd. Encanteurs.

Titche et Rogers, avocats.
2 juin—2 9 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION Mme HENRY WETZEL.

No 100,316—Cour Civile de District—Division D.

Joli Cottage Double

2617-19 Rue Clara,

Entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern. Encanteur—MARDI, le 18 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre signé le 8 mai 1912, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une parcelle de terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans le carré borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de C. Uncas Lewis, daté du 22 avril 1912, copie duquel est annexé à un inventaire de Scott E. Beer, notaire, pris en cette affaire et suivant lequel plan ledit lot de terrain commence à un point quatre vingt quinze pieds dix pouces de l'intersection des rues Troisième et Clara, et mesure à partir du dit point le long de la rue Clara vers la rue Quatrième une distance de trente et un pieds, quatre pouces et quatre lignes, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante cinq pieds six pouces. Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 2617-19 rue Clara et consistent en un double cottage, contenant 3 chambres de chaque côté et se louant $9 par mois chacun.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication; acte de vente devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

14 mai—14 19 26—juin 2 9 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giocamo Di Carte

No 100,467—Cour Civile de District, Division "B"

DOUBLE COTTAGE ET MAGASIN DE VALEUR

3628-32 rue Magazine, COIN ANTONINE.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur, —MARDI, le 25 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mai 1912 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire sus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, etc., qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Sixième District de cette ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet No 212, borné par les rues Magazine, Antonine, Foucher et Constance, mesurant 29 pieds de face à la rue Magazine, sur 125 pieds en profondeur et façade à la rue Antonine et forme l'encoignure des dites rues et mesure comme précité.

Les améliorations consistent en un double cottage, et magasin combiné avec vestibules, 9 chambres, etc., et est connu comme Nos Municipaux 3628-32 rue Magazine, coin Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la partie à crédit devant être attestée par billets à ordre de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles.

L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912 et pour tous certificats. Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

24 mai—24 26—juin 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 1025 rue Ursulines.

SUCCESSION DE DIETRICH VON EINSIEDEL.

No 50,901—Cour Civile de District. Division B.

A L'ENCAN,

Jeudi, 13 Juin 1912, à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur— En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Dietrich Von Einsiedel, dossier No 50,901, daté et signé le 10 mai 1912 et qui m'a été adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique aux jour heure et lieu la propriété décrite comme suit:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Ursulines, Rempart, Bourgogne et Hôpital, mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines sur soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant à une distance de cent dix pieds de la rue Rempart et est décrit par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Omer Villeré, ancien notaire, daté du 9 avril 1864.

Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 1025 rue Ursulines.

Conditions—Comptant; acte de vente devant être passé devant Gustave J. Ricau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Kernan et Dart, avocats.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE LLOYD POSEY.

No 99 920 — Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 2 juillet 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la ci-devant dite Cour, Division D, daté du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

Premier—Une certaine étendue de terrain indivisée dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans sur le côté ouest du Canal de l'Avenue Jourdan et pour convenance subdivisée en dix parcelles adjoignantes désignées par les lettres K L M N O P Q R S et T. La parcelle K commence sur le côté Nord de la rue Miro (ou Liberal projetée) sur laquelle a une profondeur et façade de 325 pieds sur une façade sur le côté ouest du Canal de l'Avenue Jourdan de 195 pieds et 2 lignes. La parcelle L adjoint la parcelle K et mesure 195 pieds 2 lignes de façade au côté Ouest du Canal de l'Avenue Jourdan sur une profondeur entre lignes parallèles de 325 pieds et est bornée du côté nord [ou côté du lac] par la ligne le séparant de la parcelle M et bornée du côté sud (ou d'uve) par la ligne de la parcelle K. Adjoignant la parcelle L se trouve la parcelle M, adjoignant la parcelle M se trouve la parcelle N, de là adjoignant la parcelle N vient la parcelle O, et ainsi de suite viennent les parcelles P Q R S T, l'une adjoignant l'autre et mesurent respectivement 195 pieds 0 pouce et deux lignes de face sur le côté ouest du Canal de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles. Toutes ces parcelles ont une profondeur respective de 325 pieds depuis le côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne les divisant de la parcelle du Couvent des Ursulines. Une autre étendue de terre X mesurant 101 pieds de face sur le côté est du canal de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 456 pieds 7 pouces quatre lignes sur la ligne le divisant de la propriété de Frank T. Amutto et mesurant sur le côté de la promenade Florida (projetée) et 101 pieds de largeur sur la ligne des terres du Holy Cross College.

Deuxième—Une étendue de terre indivisée dans le Troisième District de cette ville, mesurant 911 pieds 7 pouces et 4 lignes de façade le long de la ligne nord de la Promenade Floride (projetée) sur 1512 pieds 8 pouces et 11 lignes en profondeur entre lignes parallèles jusqu'au sud de la rue Trésor (projetée) sur laquelle ligne de rue elle a une façade de 911 pieds 7 pouces et 4 lignes. Cette étendue est bornée sur le côté Est (ou plus bas) par le terrain du Holy Cross College et à l'ouest par le terrain actuellement ou récemment possédé par les Sœurs Ursulines. Voyez le plan marqué A au bureau de Danziger & Tessier, 134 rue Carondelet.

Trois—Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 194, borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Dublin et Birch, autrefois Sixième. Le dit lot est désigné par le numéro 24 sur un plan dressé par D. M. Brosnan, ancien député voyer de ville, daté le 25 juillet 1901, annexé à un acte passé devant Wm Renandin, notaire, le 21 mars 1901, suivant lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeannette, la même largeur en arrière sur 150 pieds 6 pouces en profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est désigné aussi par le No 24 et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeannette sur 150 pieds 6 pouces sur un plan et croquis annexé à un acte de vente passé devant Fred Deibel, notaire, le 1er juin 1911 et dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 18 mars 1911.

Quatrième—Une certaine étendue de terrain située et sise dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans et contient 30 acres en étendue bornée du côté Nord par les eaux du lac Pontchartrain, du côté Est par des terres actuellement ou autrefois appartenant aux biens-fonds de Milne et les terres de Duroche, à l'Ouest par le Bayou St Jean et au Sud par les terres de Milne et plus pleinement décrite comme fraction 10 du territoire 12 S. R. 11 S. du district Sud-Est, sur la patente accordée par l'Etat de la Louisiane à Jos R. Bres en février 1882, et recordée dans le livre des transferts 120, folio 893.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans de crédit, représenté par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur. L'acquéreur devant assumer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, acte de vente incluant le coût de tous certificats, devant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 juin—1 2 9 16 23 30—juil 2

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz,

Succession de Mme Ann Leo.

No 99,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—le JEUDI, 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 2 1, borné par les rues Cadiz, Jena, Chestnut et Colisée, et mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0|0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acheteur devant James Boyd Grinage, notaire.

G G Kronenberger avocat.
9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 3315 Rue Sud Robertson.

SUCCESSION D'ALBERT WASHINGTON ET SON EPOUSE, AGNES ELLIS.

No 96,320—Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet. — Le JEUDI, 27 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue —

Une certaine parcelle ou lot de terrain, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les bâtisses et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième district de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Louisiana et les rues Magnolia (autrefois Arcadia), Sud Robertson, (autrefois Breslau) et Toledano, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, déposé en l'office de N. B. Trist, notaire en cette ville et aussi par le même numéro suivant un croquis annexé à un acte devant Andrew Hero Jr, notaire, comme quoi Albert Washington acquit la propriété sur laquelle ladite parcelle de terrain est située sur la rue Sud Robertson, autrefois Breslau, à une distance de 128 pieds de l'avenue Louisiana et s'étend de là le long de Sud Robertson, autrefois Breslau, de sa façade la dessus environ 139 pieds et a une profondeur sur la ligne du côté le plus proche de l'avenue Louisiana d'environ 50 pieds s'étendant de là vers le coin des rues Toledano et Sud Robertson, autrefois Breslau, sur l'hypothénuse ou plus long côté d'un triangle à angle droit, touchant la dite rue Sud Robertson, autrefois Breslau, à un point environ 260 pieds de l'avenue Louisiana.

Ladite portion de terre comprenant le lot No 3 de l'îlet 41, dans le faubourg Plaisance, lequel dit Albert Washington a acquis de Frederick Camors de la ville de la Nouvelle-Orléans d'après un acte de vente passé le 28 mars 1836, devant Andrew Hero Jr, notaire, enregistré dans le livre des transferts 161, folio 374.

Les améliorations comprennent un cottage simple No 3315 rue Sud Robertson, contenant 5 chambres, petit hangar, citerne, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être démontré par un billet de l'acheteur à son propre ordre et endossée par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, et de payer pour les frais de tous certificats des Cours des Etats-Unis et certificats d'hypothèque et de transfert et frais de notaire pour le passage de l'acte de vente et de l'enregistrement, ledit acte de vente devant être passé par Sol Weiss, notaire résident en la ville de la Nouvelle-Orléans. L'acquéreur devant faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

Lyle Saxon, avocat.
26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Wm R. Leavy, Receveur, vs Mme Ellen Fromherz.

No 99,918—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 9 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 30 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, St-Charles, Première et Deuxième, formant le coin des rues Prytanée et Deuxième, et mesurant 126 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de 177 pieds 4 pouces, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, et étant composé du tout des lots originaux Nos 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un plan par L. Riezenstein, voyer, daté du 21 avril 1860, déposé pour références en l'étude de Richard Brennan, ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage résidence commode, ayant 2 étages dans le fond, contenant environ 15 chambres, vestibule, chambre à bain, cabinet pour lingerie, etc., installations pour gaz et électricité, avant de cheminées en marbre dans les chambres principales.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 9 16 23 30—juil 7 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Rufus White Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,807—Division E — Attendu que Eleonore Gertrude Fay, veuve de Rufus White Rogers, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datif, dans la succession de feu Rufus White Rogers, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Arthur B. Leopold, avocat.
5 juin—5 10 14

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à l'encan au plus haut enchérisseur, sans Limite ou Réserve.

Mme Blanche Lasserre exécutrice, et al. vs Binche et Isabella Mitchell.

No 99 448—Cour Civile de District, division D

Un Lot de Propriétés de Choix de Résidences dans les Quatrième et Sixième Districts de cette ville et 320 acres de terre plus ou moins, située dans la paroisse Vernon, dans cet Etat en vente publique JEUDI 13 juin 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

1. Un élégant cottage élevé, 738 avenue Napoléon sur deux lots coin Constance, carré rue Laurel et Jena sur deux lots 60.120 comprenant 6 chambres et au premier étage vestibule central de 7 pieds avec grande salle à manger octogone, et deux grandes chambres et vestibule dans les combles, hangars en arrière, gaz et candélabres, bain avec eau de la ville et égouts, retiré avec grande veranda sur la façade, grillage en fer et passage de voiture etc. sur deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré désigné par le numéro municipal 174 sur le nouveau plan d'Henri C. Brown, voyer, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Laurel et Constance, désigné par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par P. Gaulet, architecte, daté du 22 mai 1855 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, comme plan numéro 200; lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon par cent vingt un pieds de profondeur, lot numéro 10 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Constance.

2. Un double cottage, 3245-47 rue Chippewa, sur un grand lot, entre Plaisance et Toledano, carré rue Annonciation, comprenant quatre chambres et cabinet de chaque côté, avec vestibule de face hangar en arrière sur un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré numéro 87, borné par les rues Chippewa, Toledano, Annonciation et Pleasant. Ledit lot est désigné comme numéro 3 sur un plan de voyer, dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le quatre mai 1598 suivant lequel devis ledit lot numéro 3 mesure quarante un pied deux pouces et trois lignes de face sur la rue Chippewa, quarante pieds dix pouces et six lignes de largeur en arrière sur cent dix neuf pieds, sept pouces et six lignes en profondeur sur le côté vers la rue Toledano et cent quatorze pieds six pouces et cinq lignes en profondeur sur l'autre côté vers la rue Pleasant.

3. -Un Double Cottage, 4614-16 rue Laurel, entre Cadiz et Valence, carré Annonciation, comprenant quatre chambres de chaque côté retiré, avec vestibule sur la façade hangars en arrière, etc. Un certain morceau ou parcel de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui dépendent ou y appartiennent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré numéro 143, borné par les rues Annonciation, Laurel, Cadiz et Valence, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage établi par George De Armas, député voyer de ville, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, daté du 5 décembre 1896; suivant lequel croquis ladite parcelle de terrain commence à une distance de cent neuf pieds un pouce du coin des rues Laurel et Cadiz et mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ladite parcelle de terrain étant composé du tout du lot original No 18 et d'une partie ou bande y adjoignant le lot original No 19.

4—Trois cent vingt acres de terre, plus ou moins, situé à Vernon, en cet Etat, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situés dans le Vill? numéro 4 north Range 8 West, dans le district de terre du nord ouest de la Louisiane et étant comme suit: Le quartier sud ouest du quartier de la section 12 sud ouest. Le quartier nord ouest de la section 13. Le quartier nord ouest de la section du quartier nord est 13. Le quartier sud est du quartier de la section nord est 13, et le quartier sud est du quartier sud ouest de la section 14, étant les mêmes terres que ledit défunt Henry Mitchell acquit [avec d'autres terres] suivant lesquels titres du bureau des terres de la Louisiane No 2673 daté du 9 mai 1890, 2675 daté du 9 mai 1890, 2676 daté du 9 mai 1890 et 4278 daté du 5 mai 1891, et enregistré au bureau des terres de l'Etat dans les volumes des titres No 26, folio 140, 26 folio 141, et 27 folio 141 respectivement, dûment enregistré en l'étude du clerc et ex-officio recorder pour ladite paroisse de Vernon, le 16 octobre 1902, dans le livre de records No 1 folios 556, 557, 558 et 559.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un ou deux ans à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, ladite portion de crédit de ladite vente, s'il y en a devant être établis par des billets à ordre desdits acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit (8 0|0) pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles, telles que confession de jugement, honoraires d'avocat en cas de procès, transferts, de police d'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1912 et payer pour l'acte ou actes devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Vente à l'Encan, sans Limite ou Réserve. Succession de Joseph J. Landry, No 100,378, C. D. C. Div. A.

JEUDI, le 13 JUIN 1912

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Un Joli Cottage Simple, 520 Rue Valmont, entre Tchoupitoulas et Square Annonciation, et la rue Leontine, comprenant 4 chambres, service d'eau de ville et égouts, galleries de face et de côté, grande cour, passage pour voiture, retiré avec grille en fer, etc.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District daté et signé du 9 mai 1912, dans la sus-intitulée succession, je vendrai au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 13 juin 1912 la propriété ci-après décrite, sur un certain terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey à présent, Annonciation, Valmont et Leontine, étant le carré No 127, et désigné comme lot No vingt et un sur un plan établi par C. M. Williams, voyer, daté du 5 juillet 1887 et annexé à un acte de vente de J. B. Ward à John Regus, daté du 17 avril 1888 devant J. Z. Spearing, notaire et mesure trente pieds de face sur la rue Valmont sur cent quarante pieds cinq pouces et trois lignes en profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1912 et l'acte de vente devant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur, et dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles Clermont vs Beck Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,170—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Leon L. Labatt, receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Titche et Rogers, avocats.
7 juin—7 11 16

In re Liquidation de la Crescent City Coal Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 93,022—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. F. A. Williams, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Lyle Saxon, avocat.
7 juin—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS LIMITE OU RESERVE.

744-46 rue Septième, encoignure Annonciation.

Cottage Double Contenant — Chambres de chaque côté

Succession de Mme D. Weinstein, No 1365, 28me Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

—Il sera vendu—

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 7 juin 1912, par l'Hon. Prentice E. Edrington, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cet Etat, désigné par le No 1, dans l'îlet No 84, borné par les rues Septième, Huitième, Annonciation et Chippewa, sur un devis dressé par H. C. Brown, député voyer de ville daté du 30 novembre 1910, annexé à un acte pardevant J. F. Dreyfous, notaire, le 8 décembre 1910, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des rues Annonciation et Septième et mesure trente-trois pieds de face à la rue Septième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation de quatre-vingt quatorze pieds et six lignes et est composé du tout du lot original No 1, et de la plus petite portion du lot original No 2, contigus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles et coutumières. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente, ledit acte devant être pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, Charles Rosen, F. A. Middleton, avocats pour la demanderesse.
9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Encoignure de Commerce de Valeur du Troisième District.

No 4839 Dauphine coin de la rue Deslondes.

Succession d'Anthony Baehr.

No 100,072—Cour Civile de District, Division A.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus-intitulée, en date du 16 mai 1912 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A. de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI, 20 juin 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré No 23, borné par les rues Dauphine, Deslondes, Bourgogne et l'avenue Jourdan, désigné comme lot A, sur un croquis de C. U. Lewis, voyer, daté du 15 avril 1899, annexé à un acte de F. D. Charbonnet, notaire, daté du 11 janvier 1900 et mesure suivant ledit croquis 53' sur la rue Dauphine sur 102' 11" 3"' de profondeur et face à la rue Deslondes desquelles deux rues il en forme l'encoignure, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, No 4839 rue Dauphine, sujet à un bail en faveur d'Aug. Carrère au taux de trente cinq dollars par mois et terminant le 30 avril 1914, avec le privilège de le renouveler pour une durée de deux ans ou plus aux mêmes conditions.

Acheté de P. H. Gron, suivant acte de F. D. Charbonnet, notaire, daté du 11 janvier 1900 Reg. C. O. 175 Page 159.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et le solde en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, représentés par des billets à ordre de l'acquéreur, portant six pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque, privilège de vendeur, l'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'à concurrence de la portion de crédit et devra transférer la police au porteur des billets l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans appréciation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets à ordre, et toutes autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1912, et déposer avec l'encanteur un acompte du prix de la vente de dix pour cent du montant de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notariée. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd.
No 604 Commercial Place.
Chas F. Claiborne, avocat.
19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District.

Charmant Cottage Double sur un Terrain 50'x125'

Nos 742 et 746 rue Quatrième, encoignure de la rue Annonciation.

MARDI, LE 25 JUIN 1912.

Succession de Eliza Rehnick, Veuve de Patrick Norton.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. C—No 100,338.

PAR LOUIS C SPEAR, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, MARDI, le 25 juin 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, ledit ordre étant en date du 17 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Quatrième, Chippewa et Washington, désigné comme lot No 1, et forme le coin des rues Annonciation et Quatrième, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-cinq pieds [125'] en profondeur façade à la rue Annonciation; le tout d'après un plan dressé par C. T. Dunbar, en date du 10 mai 1847, déposé en l'étude de James P. Gilly, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage double ayant 7 chambres, hangar, etc., de chaque côté, entrée pour voitures sur un côté connue par les Nos 742 et 746 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant honoraires d'avocat en cas que les billets ne soient pas payés. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1912, au-dessus et en plus du prix d'achat et devant payer pour l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire.
25 mai —25 —juin 2 9 16 23 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Teutonia Bank and Trust Co. versus Toppino Shoe Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100,329—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire et tableau de distribution présentés par T. W. Danziger et Edward Rosenberg, receveurs dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Chas Rosen et Mayer S. Dreyfus, avocats.
6 juin—6 10 15